



## Lorsque vous entendez le muezzin, dites ce qu'il dit !

Abû Sa'îd Al-Khudrî (qu'Allah l'agrée) relate : le Messenger d'Allah (sur lui la paix et le salut) a dit : « Lorsque vous entendez le muezzin, dites ce qu'il dit ! »

[Authentique] [Rapporté par Al-Bukhârî et Muslim]

Lorsque vous entendez le muezzin appeler à la prière, répondez-lui en disant la même chose que ce qu'il dit, phrase par phrase. Ainsi, lorsqu'il proclame la grandeur d'Allah [en disant : « Allâhu Akbar ! » (Allah est plus grand !)], faites de même après lui ; lorsqu'il prononce les deux attestations de foi, répétez-les après lui. Ainsi, vous obtiendrez la récompense de celui qui appelle à la prière ; Allah donne sans compter et c'est Lui qui exauce les invocations et les prières. Est exclu de ce hadith le fait de répéter : « Ḥayya 'ala-s-salâh ! » (Venez à la prière !) ; « Ḥayya 'ala-l-falâḥ » (Venez au succès !), car ce qui est à répéter après elles c'est : « Lâ ḥawla wa lâ quwwata illa bi-Llâh » (il n'est de force et de puissance qu'en Allah).

<https://sunnah.global/hadeeth/fr/show/3013>

